

Dossier N° : VC 122388
Code Client : 31DVNUTR
Protocole d'échantillonnage: 0200.17
Date de réception: 18/12/2020
Date d'analyse : 18/12/2020
Article : Pack microbiologie
Législation : Critère client
Dénomination : Pure ortie bio br 150g op9734

NUTRIPURE

2 IMPASSE LES JARDINS OCCITANS

31450 POMPERTUZAT

Page : 1 sur 1

RESULTATS D'ANALYSES N° 467707

informations de prélèvement

Données Client

Date de prélèvement :	18/12/2020	Date de fabrication :	07/12/2020
Prélevé par :	Client	Fournisseur :	Nutripure
Heure de prélèvement :	/	N° de lot :	T21088-0212
Commentaires :	/	DLC / DLUO :	02/2024
		Date basculement DLC :	/ /

Analyses effectuées	Unités	Résultats	Critères
Microbiologie alimentaire-Critères d'Hygiène			
* Micro-organismes à 30°C NF EN ISO 4833-1	UFC/g	2 500 000	
* Escherichia coli B-glucuronidase positive NF ISO 16649-2	UFC/g	<10	10
Escherichia coli B-glucuronidase positive NF ISO 16649-2	UFC/g	<100	
Staphylocoques à coagulase positive à 37°C NF EN ISO 6888-2	UFC/g	<10	100
Bactéries anaérobies sulfito-réductrices à 46°C NF V08-061 (boîtes)	UFC/g	40 ne	1000

Conclusion : Echantillon satisfaisant aux critères applicables

Commentaire :

Mazamet, le 31/12/2020

Aurelie Laur
Analytical Service Manager



Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat (incertitude communiquée sur demande).
Un résultat exprimé comme suit : " < x unités " signifie que la valeur obtenue est inférieure à la limite de quantification de la méthode, seuil donné dans les normes ou établi en interne.
<40, <400, <4000... : le micro-organismes est présent mais avec moins de 40, 400, 4000... UFC/g ou ml - ne: Nombre Estimé.
Pour les produits alimentaires qui ont été congelés par nos soins avant analyse (T°<-18°C), ce processus a pu entraîner une modification de la flore.
Des réserves sont émises sur la fiabilité des résultats effectués selon une méthode interne.

Toutes les données concernant une analyse peuvent être communiquées sur demande au client.

Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale et est soumis à l'autorisation du laboratoire.
Le laboratoire Eurofins Lanagram se dégage de toute responsabilité concernant les informations fournies par le client pouvant affecter la validité des résultats. Pour les échantillons prélevés par le client, l'exonération de responsabilité s'applique également aux informations de prélèvement et le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai, tel qu'ils ont été reçus.

L'accréditation du COFRAC (ou équivalent) atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation identifiés par le symbole * et/ou ** pour les analyses sous-traitées. Le rapport du laboratoire sous-traitant est disponible sur demande. La référence à l'accréditation du laboratoire doit faire l'objet d'un accord du laboratoire.
Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for accreditation) et d'ILAC (International Accreditation cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses. Les conclusions sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Les commentaires sont couverts par l'accréditation uniquement pour l'analyse des Legionella.

Le résultat des dilutions successives pour le germe Micro-organismes à 30°C n'étant pas conforme aux prescriptions des normes analytiques en vigueur et/ou de notre système qualité, des réserves sont émises quant à la validité des résultats